



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Nestlé Waters France

Question écrite n° 32369

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les inquiétudes des syndicats CGT quant au plan de restructuration du groupe Nestlé Waters France au sein de l'entreprise Source Perrier située à Vergèze, dans le département du Gard. En effet, en couplant la cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS) avec la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), la direction Nestlé Waters France veut mettre en oeuvre un plan de restructuration avec suppression d'emplois, en tentant de contourner les obligations du livre III du code du travail. Les syndicats s'inquiètent de la légitimité d'utiliser la GPEC, mesure destinée à former des salariés en remplacement de ceux qui pourraient bénéficier de la CATS, pour réduire les effectifs de quelque 1 000 salariés, soit un quart de l'effectif. Les syndicats dénoncent par ailleurs les « mesures d'âge », qui mettent à l'écart les salariés âgés de cinquante-cinq ans et plus. La Source Perrier est la plus grande entreprise agroalimentaire du Gard et, au travers de ces mesures, c'est toute l'économie d'une région qui est impactée. Il faut savoir qu'un emploi supprimé à Perrier en affecte trois à l'extérieur de l'entreprise. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position et les mesures qu'il entend prendre le plus rapidement possible.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32369

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 574

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)